



# Règlement intérieur

Bienvenue au Parc de la Lékédi, centre dédié à la recherche et à la sensibilisation.  
Votre entrée dans le parc implique votre acceptation du présent règlement.

## MESURES SANITAIRES

- L'accès pourra être interdit à toute personne présentant des signes de maladie.
- Aucun contact physique avec les animaux n'est autorisé.

## COMPORTEMENT À ADOPTER

- Maintenez le calme : évitez les cris et les gestes brusques.
- Ne nourrissez ni ne touchez les animaux.
- Suivez les consignes du personnel à tout moment.
- Les enfants doivent rester sous la surveillance d'un adulte.
- Les photos sont autorisées sous certaines conditions et sans flash uniquement.

## PRISE DE PHOTOS, VIDÉOS ET ENREGISTREMENTS

Les prises de vue sont autorisées uniquement pour un usage personnel et non commercial. Toute diffusion publique doit respecter l'image du parc, de son personnel et des visiteurs.

Toute utilisation commerciale, professionnelle ou promotionnelle (vente, publicité, diffusion sur des supports monétisés) est interdite sans autorisation écrite préalable. Les demandes doivent être adressées à la direction au moins 15 jours avant la date prévue.

## RESPONSABILITÉ

Le parc décline toute responsabilité en cas :

- De blessure résultant d'un comportement non conforme au présent règlement.
- De perte, vol ou détérioration d'effets personnels.
- D'accident survenu dans les zones interdites ou non accessibles au public.
- De réaction allergique ou sanitaire liée au contact avec les animaux ou les végétaux du parc.

## SANCTIONS

En cas de non-respect du règlement, des sanctions peuvent être appliquées, incluant l'interruption de la prise de vue, l'exclusion du parc et d'éventuelles poursuites légales.